



Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes  
et l'autonomisation des femmes

## **TERMES DE REFERENCES**

### **CONSULTANT POUR L'EVALUATION DE LA CONTRIBUTION DE L'ONU FEMMES DANS L'ATTEINTE DES RESULTATS DE DEVELOPPEMENT DE LA COTE D'IVOIRE**

**1<sup>er</sup> JANVIER 2012 - 31 DECEMBRE 2013**

**Durée : 30 jours ouvrés**  
**Date du début : 1<sup>er</sup> décembre 2013**  
**Consultant : 1**  
**Lieu de travail : Abidjan, avec possibilités de déplacements à l'intérieur**

#### **I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA CONSULTATION**

La Côte d'Ivoire, pendant longtemps considérée comme un modèle de stabilité politique et de développement économique et social en Afrique subsaharienne, sort d'une décennie de crise consécutive au coup d'Etat militaire du 24 décembre 1999. Après divers accords politiques et une violente crise post-électorale, suite à la contestation en octobre-novembre 2010, des résultats du second tour des élections présidentielles, les gouvernements mis en place depuis juin 2011, et la tenue d'élections « apaisées » (scrutins législatifs en 2011 et élections locales en 2013), marquent le retour progressif de la Côte d'Ivoire à la normale.

Deux ans après la crise postélectorale, les efforts entrepris pour accélérer le processus de transition et amorcer le développement ont connu des progrès. Ainsi, le taux de croissance du PIB attendu en 2012 a été de 8,6% (contre - 4,7% en 2011). Le pays s'engage dans un ambitieux programme de réforme. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a fait le choix de renouer avec la planification à long et moyen terme, et s'est dotée d'un Plan national de développement (PND) 2012-2015, adopté en mars 2012, pour « réaliser une croissance vigoureuse, soutenue, solidaire et productrice d'emplois, en particulier pour les jeunes, notamment les femmes ». Le PND constitue le nouveau cadre national d'intervention des actions de développement pour la programmation des appuis techniques et financiers des partenaires au développement, en vue d'atteindre la vision du chef de l'état de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergeant à l'horizon 2020. En Juin 2012, la négociation d'un programme économique et financier avec les institutions de Brettons Wood a permis au pays d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative des pays pauvres très endettés (PPTE), ce qui a contribué à l'allègement de la dette à hauteur de 4,4 milliards de dollars US et permis à la Côte d'Ivoire d'obtenir de ses bailleurs du groupe consultatif des intentions de financement à hauteur de 8,6 millions de dollars en décembre 2012. Ces fonds devraient contribuer à couvrir les besoins de ressources complémentaires nécessaires à la mise en œuvre du PND. S'agissant de planification nationale ou locale, qu'il s'agisse de la comptabilité publique, des plans sectoriels ou décentralisés, il est à noter que l'intégration systématique du genre dans les processus de la chaîne PPBSE est à renforcer, de même que la production et l'analyse de données désagrégées selon les sexes.

Par ailleurs, en dépit de ces avancées notables, l'environnement socio-politique, institutionnel, économique et sécuritaire, qui bien qu'en phase d'amélioration demeure relativement fragile. Le démarrage de la réforme du secteur de la sécurité avec comme point positif la mise en place en 2012 d'un cadre national coordonné (ADDR) placé sous l'autorité du Président de la République, celui des opérations de désarmement, démobilisation et de réintégration, et la restauration en cours du système judiciaire et pénitentiaire n'occulent pas le fait que la circulation des armes légères reste une préoccupation. L'environnement sécuritaire demeure sensible, en particulier dans la zone ouest du pays. Les résultats en matière de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion restent mitigés. Un tel contexte met en exergue affirme la nécessité de renforcer les processus de réconciliation nationale, d'instauration d'un dialogue politique inclusif et participatif. La Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR), Institution nationale indépendante créée en mai 2011 enregistre des résultats qui méritent d'être renforcés par une participation plus inclusive de la société civile et des acteurs politiques.

De plus, la Côte d'Ivoire doit faire face aux conséquences des crises à répétition de la décennie écoulée, lesquelles se traduisent par d'importants défis, au rang desquels :

- la nécessité d'une relance économique vigoureuse et soutenue, condition incontournable pour la mise en œuvre effective du PND et la progression effective vers le retour à la normale ;
- l'accès aux services sociaux de base, fortement dégradés pendant la période de crise, avec pour conséquence une vulnérabilité accrue des populations, en particulier les femmes et les enfants. L'indice du développement humain a régressé, plaçant la Côte d'Ivoire en-dessous de la moyenne régionale, le taux de pauvreté est passé de 33,6% en 1998 à 48,9% en 2008 selon les estimations de la Banque Mondiale, celui du chômage urbain avoisine les 40% d'une population active constituée majoritairement de jeunes. Diverses analyses démontrent que les Objectifs du millénaire pour le développement (OMDs) seront difficilement atteints à l'horizon 2015. Avec l'inaccessibilité aux services de base, la destruction du tissu social et la baisse des revenus ont à leur tour été à l'origine des phénomènes comme la déscolarisation des enfants en général, des filles en particulier, l'aggravation de la prostitution, l'augmentation des cas de mutilations génitales féminines, l'augmentation du taux de mortalité maternelle et infantile, l'augmentation du VIH/Sida, les violences domestiques ainsi que les violences sexuelles liées à la guerre
- l'instrumentalisation politique des communautés et l'exclusion, souvent relayées par les médias, la gestion sensible de la propriété foncière, et l'évolution démographique galopante d'une population qui selon les estimations faites en 2008 par l'INS compte environ 20 millions d'habitants, dont 51% de femmes, et se trouve en déphasage avec le rythme de la croissance économique, ont amplifié une fracture sociale caractérisée par les conflits entre les différentes communautés et la dégradation du tissu social.
- Pour assurer un environnement propice à la consolidation de la paix, les questions relatives au foncier et à la nationalité, identifiées comme les causes profondes de la décennie de crise qu'a traversée le pays doivent trouver leurs solutions. Si la loi sur la nationalité et l'apatride ont été votées en août 2013, la question du foncier continue de constituer une source potentielle de division dans le contexte post-électoral, encore marqué par la méfiance, voire la défiance et des affrontements intercommunautaires, plus particulièrement en zone forestière.

Concernant le genre et l'autonomisation de la femme, pendant la décennie écoulée, la Côte d'Ivoire s'est résolument engagée dans des mesures d'ordre politique, législatif et administratif pour assurer la promotion de l'égalité entre les sexes :

- Le principe d'égalité entre femmes et hommes est consacré dans la deuxième constitution ivoirienne du 1er août 2000. La Côte d'Ivoire a ratifié la plupart des Conventions Internationales

et Régionales proclamant l'Égalité en dignité et en droits de tous les êtres humains : la déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention relative à l'Élimination de toutes Formes de Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDEF 1995), le Protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme (Maputo, 2003) et le protocole facultatif de la CEDEF (2013). Elle a adhéré à la Plate-Forme d'Action de Beijing, exhortant à une participation juste et équilibrée des femmes à tous les niveaux de prise de décision.

- L'ancien Président de la République, M. Laurent Gbagbo, en une déclaration solennelle, prononcée en février 2007, s'était engagé à tout mettre en œuvre pour amener les institutions publiques et privées à appliquer le quota d'au moins 30% de la participation des femmes ivoiriennes dans la gestion des affaires publiques et politiques, ce en vue de la parité telle que stipulée dans la constitution ivoirienne. Cet engagement s'est traduit par le renforcement et la structuration du cadre institutionnel, la révision (en cours) du cadre législatif de promotion du genre, l'adoption en 2008 d'un plan d'action de mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, d'une Politique Nationale genre en 2009. Par ailleurs, au cours de 10 dernières années, la Côte d'Ivoire a adopté une série de politiques et plans sectoriels adoptant des approches soucieuses de mieux intégrer les préoccupations de genre (CF. liste Annexe 1).
- Les partis politiques, toutes tendances confondues, s'étaient engagés à accorder 30 % des postes électifs aux femmes.
- Le Président Alassane Ouattara s'est engagé, à travers son programme présidentiel 2011, à lancer un dialogue national visant notamment à surmonter les obstacles, notamment culturels aux solutions de quotas, au terme duquel il mettra rapidement en chantier la révision de la Constitution et proposera à l'Assemblée Nationale un projet de loi dans le sens de la parité systématique hommes / femmes dans la vie politique et aux postes à responsabilité dans les administrations. Il a, dans cette optique, impulsé la mise en place d'un compendium des compétences féminines ivoiriennes, un instrument visant le renforcement de la visibilité, de la participation et du leadership des femmes dans la gestion des affaires publiques et privées. Les engagements pris en faveur du genre et de l'autonomisation des femmes se traduisent en partie dans le plan National de Développement, dit PND 2012-2015, adopté par la Côte d'Ivoire en mars 2012.
- La crise n'a pas uniquement dévoilé la marginalisation des femmes, elle a également permis d'apprécier leur savoir-faire car, malgré les obstacles socioculturels et malgré un environnement politico-économique très difficile, les femmes ont occupé le terrain vaquant créé par le chômage des hommes, en se déployant, comme jamais vu auparavant, dans des activités informelles génératrices de revenus, en jouant sur tous les fronts de la survie quotidienne des familles, devenant ainsi les piliers des communautés, qui hélas, et il convient de corriger cela « doivent tout supporter, éviter de bouger et de préférence rester silencieux » (Guitté Hartog, 2002)<sup>1</sup>. De plus, au niveau de la société civile, la crise a contribué à l'émergence des organisations de promotion des intérêts féminins, à leur renforcement et progressivement à leur mise en réseaux à travers diverses coalitions.

Cependant, malgré toutes ces initiatives et dispositions prises, nonobstant ces progrès importants :

- le cadre institutionnel de promotion du genre nécessite d'être renforcé pour devenir pleinement opérationnel ;
- la participation des Ivoiriennes aux postes de prise de décision est restée marginale. La Côte d'Ivoire ne fait toujours pas partie des 34 pays qui en avril 2013 avaient atteint ou dépassé le seuil

<sup>1</sup> Cadre d'orientation pour l'intégration du genre dans les programmes post-crise du système des nations unies en Côte d'Ivoire (2006-2007) », Françoise Nduwimana, Juliette Assiénan-Kokola, Kadidja Koné

critique de 30% fixé pour la représentation de femmes au parlement. De fait, beaucoup reste encore à faire concernant la représentation égalitaire et la participation des femmes au sein des instances de décisions. A titre d'exemple : au terme du scrutin législatif de décembre 2011, seulement 25 femmes ont été élues pour 255 sièges, ne faisant passer leur taux de représentation à l'hémicycle que de 8 % à 10 %, l'équipe gouvernementale ne compte que 5 femmes Ministres sur 35, à l'Assemblée Nationale, au terme des élections locales couplées tenues en février-mars 2013, la Côte d'Ivoire ne compte que 11 femmes maires pour 197 communes, et seulement 1 région sur 31 a porté une femme à la tête de son exécutif. Ces scores, encore très faibles pour les Ivoiriennes, qui représentent un peu plus de 50 % de la population la situe bien en-dessous de la moyenne régionale de l'Afrique subsaharienne (20, 8 %) et loin de la cible minimale de 30 pour cent de femmes aux postes de décision préconisée par les instances régionales. Un taux de représentation qui se veut le minimum nécessaires pour que les femmes ivoiriennes puissent exercer une influence politique significative dans les décisions qui concernent leur vie au quotidien. Ce défi de l'insuffisance des femmes dans les processus décisionnels est à appréhender sous l'angle du contexte de transition de la Côte d'Ivoire où toutes les forces vives de la nation sont à mobiliser pour contribuer à la reconstruction du pays.

- De plus, la décennie de crise a vu persister ou se dégrader certains facteurs qui ont entravé la progression vers l'équité et l'égalité de motion du genre. Au rang des principaux défis à relever l'aggravation de la pauvreté, en particulier la pauvreté féminine,
- la hausse des violences basées sur le genre. Consécutivement à la crise, la violence contre les femmes, une forme de discrimination et une violation grave des droits humains s'est aggravée en Côte d'Ivoire. L'enquête nationale sur les « Violences Basées sur le Genre (VBG) et la crise ivoirienne », conduite en 2008 par le Ministère de la Femme la Famille et les Affaires Sociales et l'UNFPA, en collaboration avec l'UNICEF, le PNUD et UNIFEM (ONU Femmes), a révélé que 9 sur 10 femmes ont souffert une forme de violence dans leur vie et violences sexuelles représentent environ 21 %. L'étude a également révélé que (i), 1 femme sur 4 (25 %) a été victime de violences sexuelles au cours de sa vie contre 1 sur 10 hommes (1 %) et (ii) que moins de 8 % des victimes de violences sexuelles reçoivent les soins appropriés. Cette étude a permis de noter que pendant la période 2000-2007, un total de 846 cas de Violences sexuelles ont été enregistrés dans 8 localités issues des régions du Centre, du Nord et de l'Ouest de la Côte d'Ivoire. En ce qui concerne les mutilations génitales féminines (MGF), selon EDS-III2012, 38% des femmes de 15-49 ans ont subi cette pratique néfaste. La majorité de celles-ci l'ont été avant l'âge de 5 ans. La pratique de l'excision est prédominante dans les régions du Nord-Ouest (80%), du Nord (74%) de l'Ouest (57%) et du Centre-Nord (51%) malgré l'existence d'une loi de 1998 contre les mutilations génitales féminines. Cette loi connaît en effet des difficultés dans son application et mérite une révision même si ces dernières années des exciseuses ont été incarcérées dans certaines localités du pays. Pendant la crise postélectorale, selon le Ministère de la femme, entre janvier et juillet 2011, pas moins de 977 cas de violences contre les femmes ont été enregistrées, dont 399 cas de viol présumé. En 2012, 1096 cas d'enfants victimes de violations de droits (dont 85% filles, 50% de cas de violences sexuelles) ont été rapportés. Il est à noter que ces chiffres, quoique élevés, ne reflètent que partiellement la réalité des faits de Violences Basées sur le Genre et restent bien en deça de la réalité car la plupart des violences basées sur le genre, notamment les violences sexuelles ne sont pas rapportés, et les outils disponibles ne permettent pas d'en mesurer l'ampleur avec précision. Par ailleurs, beaucoup de ces femmes et jeunes filles ayant subi des violences basées sur le genre notamment des violences sexuelles n'ont pas bénéficié de l'assistance dont elles avaient besoin. Toutefois, lorsque cette assistance existe elle ne prend pas toujours en compte l'ensemble de leurs besoins. En effet, les données de 2008 indiquent que la prise en charge des survivantes concerne 44% de personnes pour le volet psychologique, 13% pour le volet médical, 9% pour l'assistance juridique et 5% pour le volet communautaire. L'insuffisance des actions de sensibilisation pour induire le changement des mentalités, l'impunité envers la violence sexuelle liée, à la faiblesse et à l'application insuffisante des lois en vigueur et le manque d'accès à des soins appropriés et de services pour la survie de la survivante de la

violence sexuelle, sont des problèmes cruciaux incontournables dans le domaine de la prévention et la lutte contre la violence sexuelle en Côte d'Ivoire. Pour faire face aux défis des VBG, en 2012, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'une stratégie nationale de lutte contre les VBG, en cours d'adoption par le gouvernement.

Compte tenu de tous ces défis, la problématique d'une prise en compte appropriée du genre demeure un enjeu structurel de développement dont il importe de tenir impérativement compte dans le contexte de transition post-crise de la Côte d'Ivoire.

Le 2 juillet 2010, prenant acte des rapports du Secrétaire Général de l'ONU, intitulés respectivement « Proposition détaillée relative à l'entité composite chargée de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme » 5 et « Suivi de la résolution 63/311 de l'Assemblée générale sur la cohérence du système des Nations Unies concernant les activités opérationnelles pour le développement », l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une Résolution 64/289 portant création d'une entité composite, devant être opérationnelle au 1er janvier 2011, dénommée « Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme », en abrégé ONU-Femmes.

L'Assemblée Générale de l'ONU a chargé ONU Femmes de guider, coordonner et promouvoir la responsabilisation du système des Nations Unies envers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, notamment par l'intégration d'une dimension de genre dans l'ensemble du système. À cette fin, ONU-Femmes œuvre pour que les principes de l'égalité des sexes soient systématiquement intégrés à chaque programme relatif au développement, à la paix ou aux droits fondamentaux.

Pendant la période 2012-2013, pour contribuer à relever les enjeux de développement de la Côte d'Ivoire, le bureau de l'ONU Femmes en Côte d'Ivoire, d'abord mis en place en 2007 dans le cadre d'un projet conjoint UNIFEM exécuté au compte du PNUD et de la Norvège, a accompagné une meilleure prise en compte du genre en Côte d'Ivoire, dans les 3 domaines prioritaires suivant, dérivant des 6 domaines d'intervention de l'organisation :

- (i) L'Accroissement de l'accès des femmes à l'autonomisation et aux opportunités économique ;
- (ii) La Prévention de la violence contre les femmes et les filles et l'accès élargi aux services ;
- (iii) Le Renforcement du leadership des femmes dans la paix et de la réponse humanitaire.

Ceci avec un budget de : 2 236 749 \$ contre 3 924 774 \$ escomptés sur le biennium 2012-2013

La Note stratégique de l'ONU Femmes en Côte d'Ivoire arrivant à son terme le 31 décembre 2013, il importe de procéder à une évaluation de ses réalisations, et de leur contribution aux résultats escomptés, aux fins d'en tirer les enseignements, et de procéder à une mise à jour intégrant tant les évolutions de l'environnement socio-économique et politique de la Côte d'Ivoire, que les opportunités et menaces, et sur cette base, formuler la note stratégique 2014-2015.

## **II. OBJECTIFS ET PORTEE DE L'EVALUATION**

L'évaluation des réalisations de la note stratégique 2012-2013 vise à évaluer sa contribution à la réalisation des objectifs de développement de la Côte d'Ivoire pendant la période. Elle couvrira l'ensemble des interventions menées par l'ONU Femmes de 2012 à 2013 sur toute l'étendue du territoire ivoirien.

L'évaluation examinera le positionnement et la stratégie adoptés par l'ONU Femmes pour faire face à des demandes spécifiques de la Côte d'Ivoire, tout en poursuivant en même temps l'objectif de promotion du genre et d'autonomisation des femmes. Le positionnement et les stratégies de l'ONU Femmes seront analysés dans la perspective du mandat de l'organisation et des priorités de développement du pays. Un tel exercice requiert une analyse systématique de la place de concentration de l'ONU Femmes dans le développement et la politique du pays en matière de promotion du genre et d'autonomisation des femmes, en se focalisant sur les stratégies utilisées par l'ONU Femmes pour maximiser sa contribution.

L'exercice vise plus particulièrement à analyser la pertinence des projets de l'ONU Femmes, l'efficacité des interventions de l'ONU Femmes en termes d'atteinte des objectifs fixés, l'efficacité des interventions, en termes d'utilisation des ressources humaines et financières, la durabilité des résultats auxquels l'ONU femmes a contribué, et les avantages comparatifs des appuis de l'ONU Femmes en Côte d'Ivoire.

L'évaluation identifiera également les évolutions du contexte interne externe, la flexibilité d'adaptation, et les facteurs ayant facilité ou entravé la mise en œuvre des interventions.

Au-delà du mandat visant à aider les États membres à définir des normes et règles et améliorer la prise en compte du genre et promouvoir l'autonomisation de la femme, le SG de l'ONU a conféré à l'ONU Femmes un mandat d'appui à une intégration coordonnée du genre par le Système des Nations Unies. L'évaluation devra se pencher sur les conditions d'exercice par l'ONU femmes de son mandat de coordination, et formuler des suggestions d'amélioration.

Dans un souci d'apprentissage, l'exercice mettra en exergue et documentera les leçons apprises, et formulera des recommandations pour la suite du projet et/ou pour orienter la formulation et la gestion de futures initiatives. L'évaluation permettra d'identifier des pistes permettant l'adaptation et le passage à l'échelle des projets/programme de l'ONU Femmes, en optimisant leur efficacité et l'allocation des ressources, et préconisant les synergies internes et externes à développer.

### **III. TACHES DU CONSULTANT**

De façon spécifique, il est attendu du consultant de :

- S'assurer de la prise en compte appropriée de l'approche commune des Nations Unies sur l'intégration genre et droits de l'homme, principalement l'intégration, la participation, les rapports de pouvoirs équitables ;
- Apprécier la pertinence des initiatives proposées dans la note stratégique ;
- Apprécier la qualité de sa conception (document de projet, cadre de résultats, budget) ;
- Analyser les processus de planification et de mécanisme de mise en œuvre des projets et programmes mis en œuvre dans le cadre de l'opérationnalisation de la note stratégique et leurs contributions à l'atteinte des résultats ;
- Examiner la mise en œuvre programmatique et financière des programmes/projets, ainsi que l'atteinte des résultats escomptés ;
- Examiner la pertinence des stratégies et activités au regard des priorités nationales et internationales dans les 3 domaines d'intervention ;
- Evaluer l'efficacité des programmes et projets mis en œuvre, notamment l'atteinte des principaux résultats escomptés ;
- Evaluer l'efficacité des programmes et projet mis en œuvre, en termes de rapport entre les ressources (humaines, matérielle et financières) investies et les résultats atteints ;
- Apprécier l'appropriation par les acteurs et la durabilité des initiatives ;

- Identifier et documenter les succès des programmes et projet mis en œuvre, les leçons apprises, les bonnes pratiques, les forces/faiblesses et facteurs internes/externes ayant favorisé ou limité l'atteinte des résultats escomptés ;
- Apprécier l'exercice du mandat d'appui par l'ONU Femmes en Côte d'Ivoire à une intégration coordonnée du genre par le Système des Nations Unies ;
- Analyser les opportunités et menaces du contexte socio-politique ivoirien ;
- Analyser les déficits capacitaires, concernant tant les institutions que les OSC, que l'ONU Femmes pourrait aider à réduire ;
- Formuler des recommandations destinées à améliorer la formulation et la mise en œuvre de la Note stratégique 2014-2015 et des futurs programmes et projets.

#### **IV. METHODOLOGIE DE L'EVALUATION**

Commanditaires de l'évaluation : Cette évaluation a été commanditée par le Bureau de ONU Femmes en Côte d'Ivoire. A cet effet, il devra : i) fournir au début du processus des conseils clairs à l'évaluateur, ii) fournir un retour d'informations à l'évaluateur en préparant une réponse du management et un appui logistique et administratif, iii) allouer les fonds et les ressources humaines nécessaires, iv) être responsable et rendre compte de la qualité du processus et des produits.

L'évaluation sera conduite par un (e) consultant (e), sous la supervision générale de la Représentante Résidente de l'ONUF Femmes en Côte d'Ivoire. La Responsable des programmes facilitera la mission.

Dès sa prise de fonction, l'évaluateur (trice) devra proposer un programme détaillé des tâches à accomplir. Il (elle) devra pour ce faire recourir aux processus et outils disponibles pour collecter et analyser les informations pertinentes à la bonne réalisation de sa mission, en recourant aux questionnaires individuels ou de groupe, et mettant en œuvre diverses techniques participatives ou toute autre méthode de collecte de l'information pertinente pour l'exploitation et l'analyse des informations collectées en vue de la production du rapport. En particulier, il/elle devra :

- Procéder à la revue de la documentation clé : Document de référence l'ONU Femmes en matière d'évaluation, documents d'orientation tels : Plan d'action global et autres documents stratégiques de l'ONU Femmes, Note stratégique ONU Femmes Côte d'Ivoire 2012-2013 et ses documents annexes, UNDAF Côte d'Ivoire 2009-2013, plans de travail ONU Femmes CI, PND 2012-2015 de la Côte d'Ivoire, conventions & documents de projet, rapports d'avancement programmatiques et financiers des programmes et projets, rapports de mission, rapports d'activités et financiers, rapports de missions, etc. ;
- Tenir diverses séances de débriefing avec la RR de l'ONU Femmes, la responsable des programmes ONU femmes, le coordonnateur du projet PRDF, les autres agences du SNU, les autres partenaires intervenant dans le domaine, les institutions démocratiques, les structures gouvernementales tant au niveau central que décentralisé, les partenaires techniques de mise en œuvre et les bailleurs, et tout autre partie prenante ;
- Effectuer des visites de terrain et organiser des rencontres et entretiens avec les bénéficiaires et autres parties prenantes (acteurs concernés, partenaires de mise en œuvre

notamment les structures gouvernementales et les ONG tant au niveau central que décentralisé, staff d'ONU Femmes et autres personnes ressources...).

## **V. PRODUITS ATTENDUS**

- Un aide-mémoire retraçant les principales conclusions de la mission d'évaluation finale ;
- Un rapport provisoire d'évaluation à soumettre à l'ONU Femmes ;
- La production des TDRS et l'organisation de l'atelier de validation et de partage du rapport provisoire de la mission ;
- Le Rapport final d'évaluation prenant en compte les commentaires formulés par les parties prenantes lors de l'atelier de mise en commun ;
- Des recommandations en vue de capitalisation des résultats et aux fins de renforcer les mécanismes d'appropriation/pérennisation de programmes et projets mis en œuvre par l'ONU Femmes sur la période 2012-2013 au bénéfice des populations ivoiriennes ;
- Une proposition d'axes stratégiques prioritaires et de démarche à adopter pour e poursuite des activités sur la période 2014-2015.

## **VI. DUREE DE L'EVALUATION**

- La durée de la mission d'évaluation, incluant les visites de terrain, l'atelier de validation du rapport et la soumission du rapport final est estimée à 30 jours ouvrés, avec un chronogramme qui sera retenu sur la base de la méthodologie et du plan de travail proposés par le consultant au démarrage de l'évaluation.

## **VII. PROFIL DU (DE LA) CONSULTANT (E)**

Le consultant devra satisfaire aux conditions suivantes :

- Etre titulaire d'un diplôme d'études supérieures en sciences humaines, sociologie, démographie économie, droit ou autres disciplines connexes, niveau BAC + 5 minimum ;
- Avoir une bonne connaissance des conventions, concepts et enjeux du genre ;
- Etre à même d'apprécier l'intégration du genre, être familier avec les concepts et outils de l'intégration des approches droit de l'homme et genre ;
- Avoir une bonne maîtrise des processus et approches participatives ;
- Bonne maîtrise des techniques de collecte et d'analyse des données quantitatives, qualitatives, mixtes, et de triangulation des données ;
- Avoir une excellente capacité d'analyse, de rédaction et de synthèse ;
- Justifier d'une expérience avérée d'au moins 5 ans en matière de conception, suivi et d'évaluation de programmes/projets, en particulier en matière de genre et autonomisation de la femme ;
- Etre familier des concepts et de l'opérationnalisation de la planification des politiques et programmes et de la gestion de projets / programme selon la démarche « gestion axée sur des résultats », notamment l'évaluation des produits, effet et impacts ;



- Avoir une expérience dans la conduite de missions d'évaluation, d'identification des parties prenantes, le développement de plan d'évaluation assorti de sa démarche méthodologique, et être familiarisé aux exercices de restitution des conclusions d'évaluation et des recommandations aux parties prenantes, y compris la production d'un Aide-Mémoire, l'organisation de séances de briefing/débriefings, et la production de rapports de mission provisoire et finaux ;
- Avoir une bonne connaissance de l'environnement socio-politique, de l'administration publique ivoirienne ;
- Avoir une expérience de collaboration avec les institutions, les partenaires au développement et les organisations de la société civile, en particulier des activistes du genre et des VBG ;
- Démontrer une bonne capacité de communication et de travail en équipe ;
- Faire preuve de réactivité, d'objectivité, d'organisation et avoir une bonne méthodologie dans l'exécution du travail d'évaluation
- Une expérience avec le système des Nations Unies, une bonne connaissance du mandat d'ONU Femmes, de ses cadres programmatiques et des règles et procédures des Nations Unies constituerait un atout.
- Faire preuve d'une capacité à produire des résultats de qualité dans les délais impartis et à travailler sous pression ;
- Avoir une excellente maîtrise du français (langue de rédaction du rapport) ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (Internet, Word, Excel et Powerpoint) ;
- Etre libre de tout engagement durant la période de la consultation.

## VIII. PROPOSITION DU (DE LA) CONSULTANT (E)

Le consultant soumettra à ONU Femmes une proposition technique et une offre financière.

1) L'offre technique comprendra :

- La description de la compréhension de la mission et de la méthodologie à développer et des tâches envisagées pour atteindre les résultats attendus
- Un chronogramme détaillé des activités et résultats attendus
- Une copie renseignée et signée du Formulaire P11 ONU Femmes à télécharger à partir de l'onglet « Employment » du site d'ONU Femmes : [www.onufemmes.org](http://www.onufemmes.org) ou [www.unwomen.org](http://www.unwomen.org)
- Les références des postes ou travaux antérieurs en matière de gestion et/ou de suivi évaluation de projet ou programme, idéalement dans le domaine des violences basées sur le genre
- Une liste de référence de trois personnes en indiquant les noms, fonctions, adresse email et numéros de téléphones.

- 2) L'offre financière se présentera sous la forme d'un budget forfaitaire contenu dans un tableau selon le modèle ci-dessous :

<u>Libellé</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Coût unitaire</u> <u>en FCFA</u>	<u>Montant total</u> <u>en FCFA</u>
<u>Forfait journalier</u>			
<u>Total</u>			

Les propositions technique et financière devront être déposées, chacune, dans une enveloppe fermée précisant la nature de la proposition, le tout dans une enveloppe scellée portant la mention « **Consultant National Évaluation Note Stratégique 2012-2013 d'ONU Femmes** » à déposer au bureau du PNUD Abidjan-Plateau, Angle Rue Gourgas, Avenue Marchand, en face de la Radiodiffusion, 01 BP 1747 Abidjan 01 Côte d'Ivoire.

**Ce dossier doit être soumis au plus tard le jeudi 09 janvier 2014 à 17h00 (GMT).**

#### **I. CRITERES D'ÉVALUATION DES OFFRES**

L'évaluation s'effectuera en deux étapes :

1. Le dépouillement des offres techniques :

- ✓ les offres techniques seront évaluées sur la base du formulaire d'évaluation type joint en annexe 1,
- ✓ seules les offres techniques ayant totalisé au moins 70% de points seront retenues pour l'évaluation financière.

2. Le dépouillement des offres financières

Les propositions financières seront cotées sur 30 points. Le meilleur candidat le moins disant sera retenu sur la base du cumul des notes obtenues des deux évaluations.

## ANNEXE 1 : Critères d'évaluation technique des propositions

Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques		Note maximum	Consultants					
			A	B	C	D	E	F
1.	Expertise du Consultant dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation des programmes et projets	40						
2.	Méthodologie, organisation et planning d'intervention	30						
3.	Qualifications du consultant	30						
<b>Total</b>		<b>100</b>						

Les formulaires d'évaluation des offres techniques figurent dans les deux pages suivantes. La note maximum spécifiée pour chacun des critères d'évaluation indique l'importance relative ou le coefficient de l'article dans le contexte du processus d'évaluation globale. Les formulaires d'évaluation de la Proposition technique sont :

Formulaire 1: Expertise du Consultant soumissionnaire dans l'évaluation des programmes et projets

Formulaire 2: Méthodologie, organisation et planning d'intervention

Formulaire 3: Qualifications

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- Formulaire 1		Nbre de points maximum	Consultants					
			A	B	C	D	E	F
Expertise du Consultant								
1.1	Expertise dans le domaine de la formulation, la gestion et le suivi-évaluation des projets et programmes	20						
1.2	Expertise spécifique dans les projets de développement urbain							
	- Projets des institutions internationales et gouvernementales	10						
	- Projets des Nations Unies en général	5						
	- Projets d'ONU Femmes	5						
		40						

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 2		Nbre de points maximum	Consultant					
			A	B	C	D	E	F
Méthodologie et planning de travail								
2.1	La proposition montre-t-elle une compréhension des enjeux de la lutte contre les VBG?	5						
2.2	Les aspects importants de l'évaluation ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée ?	5						
2.4	Dans quelle mesure le Consultant comprend-il bien le travail à faire ?	10						
2.5	Le plan de travail est-il bien défini et correspond-il au cahier de charges ?	5						
2.6	La présentation du planning est-elle claire, et la succession des activités ainsi que la planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution de la mission?	5						
		30						

Evaluation de la proposition technique -- Formulaire 3		Nbre de points maximum	Consultant					
			A	B	C	D	E	F
Qualification et expérience du Consultant :								
3.1	Diplôme requis	10						
3.2	Expérience dans la mise en œuvre et le suivi des projets et programmes (5 ans au moins)	10						
3.3	Expérience de terrain en Côte d'Ivoire en matière de formulation et d'évaluation de projet et programme	10						
		30						